

# CSE - Quelle place pour la protection de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

## La mise en place d'une commission spécifique

- Obligatoire dans les entreprises de plus de 300 salariés...
- ... mais facultative dans celle de 50 à 300 salariés

## L'exercice des anciennes missions du CHSCT confiées en partie aux nouveaux élus du CSE

- Peu de changement dans les entreprises de 11 à 50 salariés
- Un rôle redéfini dans les entreprises de + 50 salariés
- Des moyens différents pour exercer la totalité des missions antérieurement réalisées par les DP, le CE et le CHSCT

## Les questions

- Les questions relatives
  - à la santé
  - à la sécurité
  - à l'hygiène
  - aux conditions de travail
- ... obligatoirement à l'ordre du jour de 4 réunions par an